



# COUP D'ŒIL

de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté

Numéro 20, avril 2024

## Les formations sur les approches sensibles aux traumatismes bénéficient aux jeunes qui en ont le plus besoin

**DES CHERCHEURES SE SONT PENCHÉES SUR LES EFFETS QU'UNE FORMATION SUR LES APPROCHES SENSIBLES AUX TRAUMAS POURRAIT AVOIR SUR L'UTILISATION DE MESURES RESTRICTIVES ENVERS LES JEUNES EN TENANT COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES DE CES DERNIERS.**

Connaissez-vous les approches sensibles aux traumatismes ? Ces approches prometteuses pourraient améliorer la qualité des services et réduire la possibilité de préjudice envers les personnes ayant vécu de l'adversité et des expériences traumatiques. Elles permettraient aussi d'améliorer les méthodes d'intervention en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA), anciennement appelé centre jeunesse, notamment, en réduisant le nombre de mesures restrictives utilisées auprès de ces derniers. Les mesures restrictives comportent un risque important pour les enfants, les adolescents et les adolescentes hébergés et pourtant, elles sont toujours utilisées dans plusieurs de ces milieux.

L'étude présentée ici examine les impacts potentiels que peuvent avoir les formations sur les approches sensibles au trauma dispensées aux intervenants et intervenantes sur l'utilisation de mesures restrictives

envers les jeunes en CRJDA. Plus précisément, cette recherche vise à évaluer si ces formations sont associées à une réduction du nombre de mesures restrictives et si l'utilisation initiale de ces mesures influence cette réduction, ainsi qu'à déterminer si les caractéristiques des jeunes, comme l'âge et l'origine ethnique, sont liées au nombre de mesures restrictives. Plongeons plus en profondeur dans cet article d'Alexandra Matte-Landry et de Delphine Collin-Vézina.

### *L'utilisation des mesures restrictives en milieu d'hébergement*

Les mesures restrictives sont des méthodes qui limitent la liberté des jeunes utilisées pour intervenir lorsque ceux-ci présentent des comportements pouvant représenter un danger pour eux-mêmes ou pour les autres. Il existe différentes catégories de mesures



restrictives ; les contentions, les isolements et les retraits :

- Les contentions consistent à restreindre la liberté de mouvement par la force ;
- L'isolement implique de placer un jeune dans un espace d'où il ne peut pas sortir et ;
- Les retraits consistent à l'éloigner des autres, d'un lieu ou d'une situation. Les retraits peuvent parfois être utilisés dans un objectif d'apaisement du jeune, par exemple en l'invitant à se rendre dans une salle où du matériel sensoriel peut l'aider à retrouver son calme, ces mesures d'apaisement ne sont pas considérées dans la présente étude.

L'utilisation des mesures restrictives contraintes est réglementée, doit être enregistrée et devrait être exceptionnelle. Cependant, elles seraient utilisées trop fréquemment même si elles se montrent parfois inefficaces. De plus, elles peuvent nuire grandement aux jeunes et brimer leurs droits fondamentaux. Il est important de prendre en considération l'histoire de vie des jeunes touchés par les services en protection de la jeunesse pour comprendre les implications de telles interventions. En effet, une majorité de ces jeunes sont hautement susceptibles d'avoir vécu des expériences à potentiel traumatique tel que de l'abus, de la négligence, de l'insécurité ou de l'abandon dans leur milieu familial. Puisque ces expériences entraînent généralement un sentiment d'impuissance et de perte de contrôle, ainsi que des conséquences sur le fonctionnement biologique, affectif, sensoriel et cognitif du jeune, celui-ci ou celle-ci pourrait être plus affecté par des mesures visant à contrôler ses mouvements ou à entraver sa liberté. Ainsi, de telles interventions ont le potentiel de raviver les souvenirs traumatiques, engendrer des émotions et réactions de défenses liées à la survie ou même de retraumatiser la personne qui les subit. De fait, l'utilisation de telles mesures est controversée en plus de soulever des enjeux éthiques et légaux.

Ce n'est toutefois pas tous les jeunes en hébergement qui en vivent, même si tous peuvent en être témoins.

Effectivement, il existe une grande variété dans le nombre de mesures subies par chaque jeune, ce que l'on nomme hétérogénéité. En effet, selon les données recueillies avant l'implantation des approches sensibles au trauma, un peu plus de la moitié des jeunes en hébergement ne vivent que rarement ce type de mesures, voire jamais. On parle alors de 2 mesures restrictives ou moins sur 6 mois (groupe à fréquence faible). Alors qu'environ le quart en vivent modérément, soit de 3 à 14 sur 6 mois (groupe à fréquence modérée). Le quart restant en subit fréquemment, soit plus de 14 mesures sur 6 mois (groupe à fréquence élevée).



### **Les effets des approches sensibles au trauma**

Les approches sensibles aux traumatismes sont de plus en plus connues par les intervenants œuvrant auprès des jeunes hébergés sous la loi de la protection de la jeunesse (LPJ) ou la loi sur le système de justice pénale pour adolescent (LSJPA). Le principe de ces approches est de minimiser le risque de préjudices et de retraumatisation en enseignant la reconnaissance des signes de traumatismes, leur prévalence, leurs impacts et les pratiques adaptées qui prennent en compte ces vulnérabilités. Ultimement, considérant la grande prévalence des traumatismes dans la société, ces



connaissances et ces pratiques devraient être pleinement intégrées dans les politiques des services sociaux et de santé pour assurer des pratiques sécuritaires et sécurisantes pour tous. Ainsi, les formations sur les approches sensibles aux traumatismes ont le potentiel de conscientiser les intervenants et intervenantes des CRJDA aux traumatismes et de les sensibiliser aux besoins des jeunes, tout en changeant leurs attitudes et leurs méthodes d'intervention. Dans des recherches passées, de telles formations ont montré comme effets une réduction du stress ressenti par le personnel et une amélioration du bien-être des jeunes.

Cependant, alors que certaines études ont montré une baisse de l'utilisation des mesures restrictives suite à la sensibilisation au trauma des intervenants, toutes n'en viennent pas à cette conclusion. Cela pourrait être causé par des différences dans l'utilisation de ces mesures envers différents jeunes selon leur profil, ce qui peut influencer les résultats des études si ces profils ne sont pas examinés séparément. En effet, il se pourrait que ces formations aient des impacts plus grands pour les jeunes qui subissent beaucoup de mesures comparativement à ceux qui en subissent peu. De ce fait, dans la présente étude, Matte-Landry et Collin-Vézina se sont questionnées sur les effets que ce type de formation pourrait avoir sur l'utilisation de mesures restrictives envers les jeunes, en tenant compte des caractéristiques de ces derniers, dont le nombre de mesures qu'ils et elles subissent

initialement, avant la formation. Dans cette étude, la formation du personnel s'est déroulée en 3 temps ; une phase de formation initiale, une phase de supervision et de coaching, et une dernière phase de rencontre et de discussions régulières.

### *Des bénéfices pour les jeunes les plus touchés*

En tout, le personnel de 44 centres d'hébergement répartis dans 12 régions du Québec a participé à l'étude et a reçu la formation sur les approches sensibles au trauma. Les 297 jeunes visés par l'étude ont été répartis en 3 groupes, selon la fréquence faible, modérée ou élevée de l'utilisation des mesures restrictives envers eux et elles avant la formation. Le nombre de mesures restrictives et les caractéristiques des jeunes ont été évalués par l'analyse des données administratives informatisées à trois moments différents ; 6 mois avant la formation initiale, 6 mois après, puis à nouveau 6 mois plus tard. Pour les 6 mois avant la formation, les moyennes d'utilisation des mesures restrictives sont ; 0,44 mesure par jeunes pour le groupe à fréquence faible, 6,20 pour le groupe modéré et 70,20 pour le groupe élevé, soit plus d'une mesure aux deux jours.

Sommaire toute, les résultats révèlent une baisse significative du nombre de mesures restrictives chez le groupe de jeunes soumis à une fréquence élevée de mesures, dès les 6 premiers mois après le début des formations. Pour ce groupe, le nombre de mesures demeure par la suite significativement plus faible





encore 6 mois plus tard. Concernant les groupes présentant une fréquence faible ou modérée, le nombre de mesures restrictives n'a pas significativement diminué. Cela montre que les bénéfices apportés par la formation sont plus importants auprès du groupe de jeunes qui subissent le plus fréquemment des mesures restrictives. Ce qui tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle la prévalence initiale des mesures influence les bénéfices associés à la formation.

D'autres analyses ont aussi montré que les jeunes du groupe à fréquence élevée sont en moyenne plus jeunes (12 ans contre 14 et 15 ans), sont plus souvent pris en charge pour des cas d'abus physique et moins souvent pour des cas de troubles graves du comportement, contrairement à ceux et celles des groupes à fréquence faible et modérée. De plus, dans cette étude, les jeunes à fréquence élevée sont tous et toutes dans les services de protection de la jeunesse, plutôt qu'en détention juvénile, et sont plus souvent placés en foyers de groupe. Aucune différence concernant l'ethnie ou le nombre d'expériences traumatiques n'a été trouvée entre les 3 groupes. Hypothétiquement, il a été avancé que le nombre de mesures restrictives vécues par les jeunes des groupes à fréquence faible et modéré n'a pas baissé, puisqu'elles étaient déjà utilisées uniquement en cas d'extrême nécessité. Ce qui pourrait malheureusement ne pas être le cas du groupe à fréquence élevée.

**Ainsi, pour ce groupe, il est probable qu'une part des mesures était utilisée comme forme de punition ou de discipline, pouvant alors être évitée. C'est donc ce type d'utilisation qui aurait principalement été réduit par l'apport de meilleures connaissances sur les traumatismes chez les jeunes.**

L'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUID) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal repère, vulgarise et diffuse des outils ou de la documentation sur les jeunes en difficulté.

Les bénéfices apportés par la formation sont plus importants auprès du groupe de jeunes qui subissent le plus fréquemment des mesures restrictives.

### En conclusion

Enfin, les résultats d'Alexandra Matte-Landry et Delphine Collin-Vézina démontrent que les formations sur les approches sensibles aux traumatismes sont une piste de solution encourageante pour l'amélioration des interventions en CRJDA et la réduction de la fréquence d'utilisation des mesures restrictives, en particulier pour les jeunes qui en vivent le plus. L'étude permet aussi d'identifier les caractéristiques des jeunes les plus touchés et qui bénéficient le plus de ces formations. Cependant, les autrices reconnaissent le besoin de mener plus d'études sur le sujet avant de conclure à la présence d'impacts directs de ces formations sur les mesures restrictives. En dernier lieu, elles insistent sur la nécessité de réduire au maximum la fréquence des mesures restrictives, étant donné que chacune de leur utilisation comporte des risques importants pour les enfants, les adolescents et les adolescentes hébergés. Ainsi, en leur offrant des conditions de vie sécurisantes, nous leur offrons également de meilleures perspectives pour la poursuite du développement de leur plein potentiel et d'une insertion harmonieuse dans la vie adulte.

Rédigé par Ariane Bilodeau, étudiante en psychologie (U. Laval) et Joëlle Bouchard, chargée de projet clinicoscientifique (IUID).

Pour en savoir plus : Matte-Landry, A., & Collin-Vézina, D. (2024). Patterns of change in restrictive measures in residential care: Trauma-informed staff training benefits children and youth who need it the Most. *Child Abuse & Neglect*, 147.

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal

Québec 